

3. Nous ÉCRIRE

Nom _____

Prénom _____

Structure _____

Mail _____

Site internet _____

Adresse _____

Code Postal _____

Ville _____

Collège n° _____

Cotisation _____ €

Facture ? Oui Non

Bulletin et règlement à adresser à

MOBILIS

Pôle régional de coopération des acteurs du livre
et de la lecture en Pays de la Loire

13 rue de Briord, 44 000 Nantes

contact@mobilis-paysdelaloire.fr

www.mobilis-paysdelaloire.fr

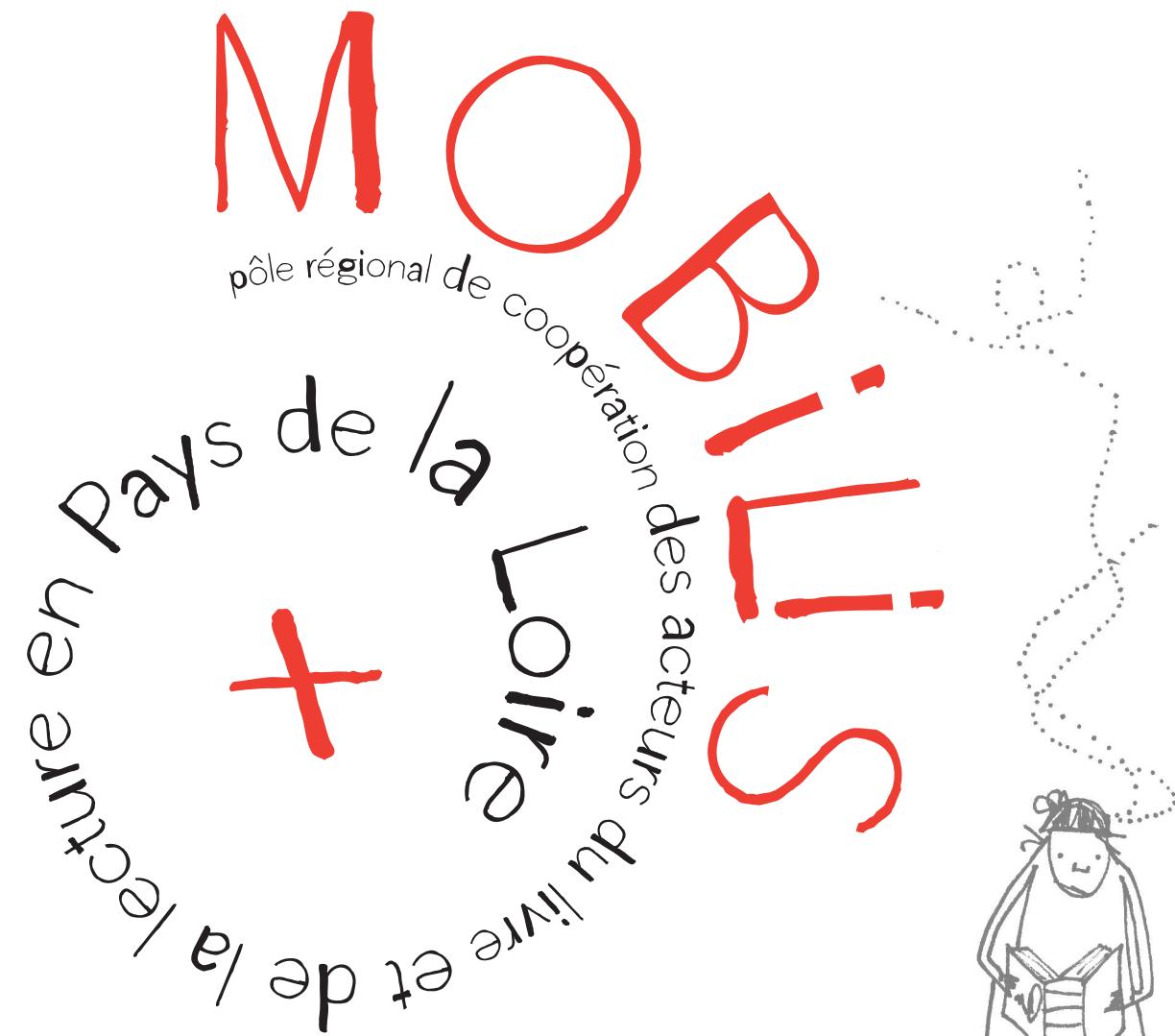
Mobilis est une association financée par la Région des Pays de la Loire
et l'Etat (Drac des Pays de la Loire).



MOBILIS

Pôle régional de coopération
des acteurs du livre et de la lecture
en Pays de la Loire

adhérer
participer
se faire connaître
échanger
contribuer
s'informer
rencontrer



LES ENGAGEMENTS

X En Pays de la Loire, **Mobilis** présente la particularité de se définir au prisme de l'interprofession, point de rencontre des métiers. Le pôle de coopération des acteurs du livre et de la lecture en Pays de la Loire vient donc œuvrer en renfort des associations professionnelles en place et favoriser la structuration des maillons les moins organisés.

Tout en reconnaissant l'hétérogénéité des métiers et la diversité des intérêts en présence, l'adhérent à Mobilis s'engage dans la valorisation d'un bien commun : la lecture.

L'adhésion à Mobilis le mène donc à une analyse de ses propres pratiques, qu'il veillera à déployer dans le plus grand respect de l'écosystème du livre et de la lecture auquel il appartient.

L'adhérent à Mobilis est invité au respect des pratiques de rémunération, du contrat d'édition, de la loi sur le prix unique du livre et du droit d'auteur.

Adhérer à Mobilis revient à énoncer une volonté citoyenne dans le déploiement de son activité. L'interprofession est une valeur.

En ce sens, les adhérents de Mobilis se donnent pour mission de favoriser une spirale vertueuse de comportements, dans l'optique de maintenir, de renforcer et de développer la spécificité de leurs métiers à la croisée du marchand et du culturel. La coopération prend aussi tout son sens lorsque les maillons les moins professionnalisés ont la possibilité de rencontrer des professionnels et qu'ils sont invités, par capillarité, à importer dans leurs activités les meilleures pratiques.



Emmanuelle Garcia,
Directrice de Mobilis

1. S'IDENTIFIER

Pour favoriser une représentation de tous les acteurs et une possibilité accrue de débat et de concertation, l'adhérent est invité à s'identifier dans un collège.

La représentativité de chaque groupe sera préservée grâce à un système de vote au sein de chaque collège.

1. Auteurs, illustrateurs, traducteurs, coloristes, auteurs-conteurs, scénaristes

- ✓ AVOIR ÉTÉ LIÉ UNE FOIS PAR UN CONTRAT D'ÉDITION (REVUE, LIVRE, WEB...);
- ✓ HABITER LA RÉGION OU ÊTRE PUBLIÉ DANS LA RÉGION.

2. Éditeurs et structures éditrices : éditeurs de livres, de revue, numériques

- ✓ SIÈGE SOCIAL OU ACTIVITÉ EN RÉGION;
- ✓ PRATICQUANT LE CONTRAT D'ÉDITION.

3. Librairies et points de vente du livre neuf

: librairies indépendantes, maisons de la presse, café-librairie, espaces culturels, librairie itinérante, librairies de musées...

- ✓ RESPECTER LE PRIX UNIQUE DU LIVRE;
- ✓ SIÈGE SOCIAL OU POINT DE VENTE EN RÉGION.

4. Structures de promotion du livre et de la lecture

: associations, institutions, structures privées, organisateurs de manifestations littéraires.

- ✓ STRUCTURE EN RÉGION ;
- ✓ PUBLICS EN RÉGION.

5. Bibliothèques et Centres de documentation

- Bibliothèques municipales et intercommunales, BU, BDP, bibliothèques associatives, de CE, centres de documentation, CRDP, services d'archive...

- ✓ ŒUVRANT EN RÉGION.

6. Autres métiers du livre

- Personnes physiques : graphistes, maquettistes, éditeurs free-lance, attachés de presse, médiateurs (journalistes, comédiens, conteurs, artistes), relieurs, calligraphes...

- Personnes morales : imprimeurs, photographes, bouquinistes...

- ✓ EXERCER DANS LA RÉGION.

2. PARTICIPER

- Collège 1 = 20€
- Collèges 2, 3 et 4 = 35€
- Collège 5
- Bibliothèques associatives, de CE, centres de doc. = 35€
- BU, CRDP, services d'archives = 170€
- Collèges 5 et 8 BM et intercommunales, collectivités
 - moins de 10 000 hab. = 70€
 - 10 à 20 000 hab. = 120€
 - 20 à 50 000 hab. = 170€
 - 50 à 100 000 hab. = 220€
 - plus de 100 000 hab. = 300€
- Collège 6
- Personnes physiques = 20€ / Personnes morales = 35€
- Collège 7 = 10€
- Collège 9 = 35€

7. Autres acteurs du livre et de la lecture

- Bénévoles (bibliothèques, manifestations littéraires, associations) et auteurs auto-édités

- Personnes qualifiées

- ✓ EXERCER DANS LA RÉGION.

8. Partenaires

- Collectivités : villes, communautés de communes, agglomérations, départements...

- Organismes publics et privés

9. Associations professionnelles

(Alip, Collibris, associations d'auteurs, collectifs de promotion littéraire...) et organismes de formation

- ✓ SUR ACCORD DE LEUR COMITÉ ADMINISTRATIF ;
- ✓ EXERCER DANS LA RÉGION.

